

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-vingt, le vingt Février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Edwige PERINET, Claude DUPONT, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

Absents excusés :

Annick MARIE a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE,
Sighilde LEGOUPIL, qui a donné naissance à sa deuxième fille le 19 Février.
Stéphane PINABEL.

Monsieur Jean-Louis REVERT, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30

Le Procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenants aux marchés de travaux du Boulevard Maritime – MESLIN et SARLEC
- Complément à la délibération du 16.07.2007 : fixation des quotas – Promus-Promouvables

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire annonce la naissance de Capucine, née le 19 Février 2020. Le Conseil Municipal félicite les heureux parents.

Monsieur Le Maire tient à souligner que Sighilde, tout en travaillant et en assurant sa mission de Conseillère Municipale a donné naissance à deux petits pendant ce mandat...

Il donne connaissance d'un courrier de l'Etablissement Français du Sang qui remercie la Municipalité pour le soutien apporté (prêt de salle, communication...) : 46 donateurs lors de la dernière campagne à la Salle des Douits le 16 Décembre dernier.

Il donne également lecture d'un courrier de la Préfecture informant que Romain Davodet a été nommé au grade de Chevalier du Mérite Maritime.

Claudine LEMARDELE demande si on sait pour quelle action il a reçu cette distinction ?
Jean-Louis REVERT précise qu'il a beaucoup participé à la réorganisation de la criée de Cherbourg.

Monsieur Le Maire fait un point sur les dernières tempêtes conjuguées aux grandes marées :
Les enrochements ont tenu et ont permis d'éviter la submersion et de faire disparaître, à terme le boulevard Maritime...

Mais, il tient à faire un point, car les médias parlent de tempête exceptionnelle, il est vrai que les vents furent forts, mais rien de vraiment plus important qu'habituellement en cette saison.

Il faut rester serein et ne pas affoler les populations. On entend parler de délocalisation... Notre rôle est avant tout de protéger les personnes et leurs biens. A ce propos le rapport du GIEC (IPCC) présente différentes hypothèses et différents scénarios sur la montée du niveau de la Mer qui est actuellement d'environ 3.5mm par an. Dans la pire hypothèse du rapport, la montée pourrait atteindre plus de 80cm, mais pas avant la fin du siècle, c'est forcément cette hypothèse que reprennent en boucle les médias.

Ce rapport précise également que les moyens les plus efficaces pour protéger les villes et lutter contre la submersion des zones urbanisées sont les digues...

Il n'y a donc pas lieu d'affoler les populations et l'Etat devra prendre ses responsabilités, s'il décide un jour de délocaliser les populations en zone à risque, il devra en assurer le financement, d'autant plus qu'il y aura des contraintes, la loi ne permet pas la délocalisation actuellement. Le rôle du Maire et de la Municipalité est de protéger les administrés et leurs biens.

Il est vrai qu'il convient d'avoir cela à l'esprit pour notamment agir sur un développement raisonné dans ces zones, mais prôner la délocalisation n'est pas du tout cohérent avec le désir de revitaliser Barneville-Plage.

Il prend l'exemple de Gouville où le camping est en danger, mais il est plus facile de déplacer un camping qu'un quartier entier d'une ville, les enjeux ne sont pas les mêmes.

Enfin pour l'instant, pas de problème particulier sur la commune. Quelques cailloux sur les promenades. Elles seront nettoyées après les prochaines marées. Les accès aux promenades ont été interdits pour éviter tous risques, pendant les tempêtes.

ORDRE DU JOUR :

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur Le Maire, il a procédé, le 11 Février dernier à la signature du marché de taille des arbres sur la commune de Barneville-Carteret pour l'année 2020 avec la Société MC Elagage de Valognes pour un montant HT de 9 450€.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande quels arbres sont concernés ? Il lui est répondu que ce marché concerne divers endroits de la commune et notamment l'avenue de la République et l'Avenue des Douits.

Thierry TOTAIN précise que ces arbres sont taillés tous les deux ans.

2 Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget.

Comme chaque année, il est nécessaire d'ouvrir certains crédits d'investissement avant le vote du budget pour régler les factures dont les travaux sont terminés.

Les ouvertures de crédits pour ce début d'année concernent les factures suivantes :

Entreprise	Désignation	Montant TTC
EUROVIA	Solde Parking dessus le Bourg	3 708.65€

BELZ Christophe	Changement des Menuiseries Centre Eugène Godey	12 679.19€
Atelier du Marais	Maîtrise d'œuvre Boulevard maritime	2550.00€
MAVASA	Achat de bancs et poubelles	6323.09€
BODIN	Travaux de maçonnerie Vieille Eglise	6857.89€

Monsieur Le Maire précise que pour la vieille église, il s'agit d'effectuer un renforcement pour éviter les effondrements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces ouvertures de crédits.

Projet d'un programme HLM Zone dessous le Bourg et modalités à mettre en œuvre avec la SA HLM du Cotentin : demande d'inscription de l'opération au titre de la pré-programmation 2021

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 Décembre 2019 émettant un avis favorable à la construction de logements locatifs sociaux.

La SA HLM du Cotentin a, depuis cette décision, procédé à l'étude de faisabilité et elle doit déposer à cet effet une demande d'autorisation avant le 15 septembre prochain auprès des services concernés qui décideront si oui ou non, ce programme pourra voir le jour.

En effet, le projet n'est pas certain d'être retenu, mais il semble que la commune soit bien positionnée car il y a une réelle demande sur la commune de T3 évolutifs en T4 et il a le mérite d'être intéressant pour accueillir de jeunes couples.

Les loyers seront approximativement de 400 à 450€ par mois, avec un petit jardinet.

Les travaux de viabilisation sont à la charge de la commune (environ 25 000€ par logement) et elle sera sollicitée pour la garantie d'emprunt.

Jean-Louis REVERT précise qu'il conviendra de porter une attention particulière à la proximité du Skate Park et au bruit occasionné.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la présentation de ce dossier en commission.

Avis de principe sur la vente des terrains des grèves au Département.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune, après de longues et anciennes négociations et contentieux, a acquis en 2018 les terrains des Grèves auprès des Consorts DROUET comprenant la parcelle ZD 72 (contenance de 2ha31aet60ca) qui a accueilli les sédiments issus du dragage du bassin en 2007-2008 et qui sert actuellement de bassin de décantation pour les terrassements dans le cadre des travaux de l'extension portuaire, ainsi que la parcelle ZD 239 pour une contenance de 15ha53a96ca.

Cette acquisition a permis de faire stopper les contentieux. Cependant, la commune n'a pas une utilité spécifique de ces deux parcelles, d'autant plus que la gestion portuaire, avec donc les dragages et dépôts de sédiments, ne relève plus de sa compétence, mais de la SPL des Ports de la Manche, sous couvert du Département.

Après discussions, le Conseil Départemental pourrait être intéressé par l'acquisition de ces deux parcelles. Le prix pourrait être de 250 000€.

Claudine LEMARDELE et Delphine JIMENEZ-GRENIER demandent au cas où cette vente se ferait si le Département aurait à sa charge l'entretien de la digue ? Il leur est répondu par l'affirmative, cette digue n'est pas classée.

Au sujet du prix, Jean-Pierre LAURENT rappelle que la commune les a acquis pour 300 000€ mais que ce prix a été, au fil des négociations, divisé par trois...

Thierry MENDES demande si le Département a un projet sur ces terrains ?

Monsieur Le Maire ne pense pas, il sait qu'un particulier a évoqué une demande d'utilisation pour du loisir Polo, mais cela semble compliqué vu la configuration et le zonage des parcelles. Il rappelle que dans l'esprit des pouvoirs publics, cette zone est destinée à être remise en eau...

Delphine JIMENEZ-GRENIER précise qu'elle a rencontré Monsieur ROULLAND qui dispose d'un bail rural sur ces parcelles et qui s'inquiète de savoir si le Département sera favorable à la poursuite de l'exploitation des terres ?

Monsieur Le Maire lui répond qu'il n'y a pas de raisons, mais que ce n'est pas lui qui exploite, mais Jean-Luc LEBLOND, qui était d'ailleurs également intéressé par l'acquisition.

Monsieur ROULLAND devrait rencontrer les responsables du Département pour savoir s'il pourra toujours louer ces terres. Jean-Pierre LAURENT précise que Monsieur ROULLAND doit régler ce problème privé.

Jean-Pierre LEQUERTIER propose que si le Département achète les terrains, il pourrait lui être demandé la remise en état de la route ? Monsieur Le Maire veut bien essayer, mais il semble que ce soit compliqué... Le Département a énormément de charges, notamment en matière sociale, et il doit également veiller à la bonne utilisation des deniers publics.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide le principe de vente des terrains des grèves au Département pour un montant de 250 000€.

Proposition de vente de trois bennes amplirol à la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Service gestion des déchets

En 2013, la commune avait, dans le cadre d'un marché groupé avec la Communauté de Communes de la Côte des Isles, procédé à l'acquisition de trois bennes « Amplirol » pour un montant HT de 11 065.00€

Ces bennes étaient destinées à être installées aux services techniques pour entreposer et trier les déchets afférents à ces services : déchets verts, métaux, gravats... pour ensuite être déposés en déchetterie, ce qui avait pour but de limiter les transports.

Cependant, vu la configuration du terrain des services techniques, il n'y a pas de plateforme spécifique où elles seraient accessibles et de plus, il n'y a plus de camion qui peuvent les tracter.

Il s'avère que le cycle des déchets est intéressé et propose une reprise des trois bennes qui ont 6 ans, pour un montant de 6000€, ce qui est intéressant et libèrera ainsi les services techniques de ces matériaux non utilisés.

Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

Remboursement des frais de fonctionnement école de Bricquebec

Le Conseil est sollicité pour autoriser le règlement de la participation aux frais scolaires de l'école de Bricquebec où est accueilli un élève de la Commune scolarisé en Classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) pour un montant de 399.87€. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation.

Avis sur une utilisation future de la Gare

La Brasserie « La Cotentine » a transmis un courrier souhaitant mettre fin au bail signé pour l'occupation de la Gare au 31.12.2019. En effet, elle a pour projet de s'installer sur la zone artisanale. Cependant, les travaux d'aménagement du local ne sont pas encore terminés. Elle occupe donc encore la gare.

Sous un mois ou deux, la gare ne sera plus occupée et il est demandé à chacun de réfléchir sur une autorisation future.

Le bâtiment a été rénové intérieurement. C'est un beau local bien situé, le loyer mensuel peut être de 1 200 à 1 400€.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a quelques années, Alain DESPLANQUES avait pour projet d'y installer l'Office de Tourisme, mais la SPL Tourisme a loué le local de Carteret Marine et il a évoqué ce point avec Madame GOSSELIN FLEURY qui ne semble pas intéressée.

Cependant, Claude DUPONT précise qu'une grande partie des élus de la SPL ne se représentent pas. La nouvelle équipe sera peut être intéressée.

Thierry TOTAIN rappelle sa position au moment de l'installation de la Brasserie qui était de vendre ce bâtiment. Le Conseil n'y semble pas favorable. Il précise qu'il y aura pourtant des frais, notamment de toiture dans les années à venir. Sébastien RACHINE précise qu'avec un loyer moindre pendant le temps d'amortissement des travaux, ces derniers peuvent être à la charge du futur locataire.

Quoi qu'il en soit, Monsieur Le Maire trouverait dommage que ce bâtiment reste inutilisé et il demande à tous d'y penser. La prochaine équipe municipale devra trouver un projet et il conviendrait d'ailleurs de lancer un appel à projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Avenants aux marchés de travaux du Boulevard Maritime – Entreprises MESLIN et SARLEC

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal des travaux en plus-value, pour l'entreprise MESLIN, dus notamment à l'extension des travaux sur un carrefour et la mise en place d'un massif supplémentaire pour assurer la jonction entre la voie partagée créée et celle qui sera simplement matérialisée par de la peinture au sol sur la partie du boulevard qui n'est pas prise en compte dans les travaux, le long du parking existant,

Le montant de cet avenant est de 5 115€ HT

Pour l'entreprise SARLEC, le montant de l'avenant s'élève à 2 211.30€HT et concerne la modification de section de câble : 567 ml de câble 5G10 étaient prévus pour un montant de 5 840.10€ et après avis du Maître d'œuvre, il a été décidé de prévoir 567ml de câble 5RG16, (différence de puissance du câble d'alimentation des candélabres) pour un montant de 8 051.40€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer ces deux avenants.

Au sujet du Boulevard Maritime, Monsieur Le Maire évoque le sens unique de circulation qui partira du square. Il lui a été posé une question par un commerçant au sujet de l'avenue de la Mer. Celle-ci doit rester en double sens et il faut qu'il soit possible de faire demi-tour au niveau du Poste de secours. Il faut garder la voie en double sens afin de pouvoir envisager l'installation de nouveaux commerces. D'ailleurs il précise qu'une pizzeria devrait ouvrir.

Sur le secteur de la plage, Monsieur Le Maire précise que pour la réouverture de l'hôtel des Isles, cela semble plus compliqué que prévu. Le jugement doit être prononcé sous peu, mais le propriétaire des murs est entraîné dans la liquidation pour une absence anormale de flux financiers, car il aurait dû réclamer plus tôt les loyers. La procédure risque d'être longue et c'est dommage car cet établissement restera fermé.

COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 16 JUILLET 2017 RELATIVE A LA FIXATION DES RATIOS PROMU-PROMOUVABLES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en séance du 16 Juillet 2007, il a été fixé à 100% pour chaque grade de la fonction publique présent sur la commune, les quotas d'avancement de grade.

Le grade d'attaché principal n'existait pas à cette époque et le grade d'attaché n'était donc pas concerné par ces ratios.

Le Conseil Municipal, valide le ratio « promu-promouvables » à 100% pour le grade d'attaché.

Avant de clore la séance, Monsieur Le Maire informe que la Commission des Finances aura lieu prochainement et que le Conseil Municipal se réunira une dernière fois avant le 15 mars 2020 pour le vote des comptes administratifs et du budget.

La séance est levée à 21h15.

Vu, le Maire,
Pierre GEHANNE,

